



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION & TAXATION 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville :

QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 351, rue Turgeon, à Hébertville;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

Selon le Règlement numéro 578-2024 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2025, les versements égaux seront dus aux dates fixées comme suit :

- 1^{er} versement : 15 avril 2025
- 2^e versement : 15 juillet 2025
- 3^e versement : 15 septembre 2025

Le taux d'intérêts pour les comptes passés dus est fixé à 10 % l'an et sera applicable seulement sur les termes passés dus.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut aux heures régulières de bureau;

Donné à Hébertville, ce 21^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 21 janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier